

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 179-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.880

Déposée le: 12.09.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Wyss (Wengi, UDC) (porte-parole)
Bichsel (Zollikofen, UDC)
Blank (Aarberg, UDC)
Iseli (Zwieselberg, UDC)
Rufener (Langenthal, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 24.11.2016

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Foyer d'éducation de Prêles: il faut aller de l'avant!

Le Conseil-exécutif est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires à la vente des immeubles de La Praye à des particuliers.

Développement :

Fort des conclusions de l'analyse menée par la Direction de la police et des affaires militaires, le Conseil-exécutif a décidé de fermer le Foyer d'éducation de Prêles en 2016. La procédure est en cours.

La Direction de la police et des affaires militaires a par ailleurs été chargée d'examiner en détail, avec la collaboration de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, comment reconverter l'établissement à moyen et à long terme et comment céder à des tiers les infrastructures qui ne seront plus nécessaires.

Nous sommes convaincus que cette manière de procéder compromet ou, pire, anéantit les perspectives de réaffectation des immeubles de La Praye.

Au lieu de décider hâtivement d'affecter ces immeubles à l'hébergement collectif de requérants d'asile, il faut prendre le temps d'envisager une réaffectation à des fins privées.

La toute première priorité doit être accordée à la vente des immeubles à des particuliers.

Motivation de l'urgence : la réaffectation des immeubles d'habitation à l'hébergement collectif des requérants d'asile est déjà à l'étude.